



PSC1

(PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1)



L'attestation **Prévention et Secours Civiques de niveau 1**, est la formation de base aux premiers secours en France. Défini par arrêté interministériel des ministères de l'Intérieur et de la Santé, elle est délivrée par les associations agréées et organismes habilités. Toute personne peut suivre cette formation, qui est adaptée si nécessaire aux stagiaires handicapés.

La session distingue les urgences potentielles des urgences vitales. Les stagiaires sont informés sur les différentes situations auxquelles ils pourront être confrontés, la manière d'examiner la victime, les gestes à effectuer et l'appel des secours. L'utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE) est enseigné. Chaque stagiaire pratique les gestes enseignés sur d'autres stagiaires ou, pour ceux qui le nécessitent pour des raisons d'hygiène ou de sécurité, sur des mannequins. Le stagiaire est également confronté à des situations simulées dans lesquelles une victime est en danger, les cas concrets, qui lui permettent de mettre en pratique les connaissances acquises.

+ OBJECTIFS

L'unité d'enseignement « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 a pour objectif de faire acquérir à toute personne les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes de premiers secours, conformément aux dispositions en vigueur.

PSC1

(PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1)

+ LE PUBLIC CONCERNÉ

A partir de 10 ans, formation effectuée par groupe de 6 à 10 personnes. Aucun prérequis n'est demandé.

+ DURÉE DE LA FORMATION

7h de formation en face à face pédagogique

+ MÉTHODOLOGIE

- ▶ Alternance d'apports théoriques et pratique
- ▶ Manipulation sur mannequins et défibrillateurs de formation
- ▶ Mises en situation

+ EVALUATION ET CERTIFICATION

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par La Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises du Ministère de l'Intérieur, dans le Référentiel National de formation du PSC1. A l'issue de cette formation, une attestation de participation « PSC1 » sera délivré au stagiaire reconnu apte par le formateur.

+ QUALITÉ DU FORMATEUR

Formateur PSC1 certifié par le Ministère de l'Intérieur

+ THÉMATIQUE DE LA FORMATION

Savoir effectuer une Protection.

L'Alerte et Protection des populations.

Savoir Alerter.

Savoir effectuer des gestes de premiers secours selon les situations suivantes :

- ▶ L'Arrêt Cardiaque
- ▶ Les Brûlures
- ▶ Les Hémorragies Externes
- ▶ Les Malaises
- ▶ L'Obstruction Aiguë des Voies Aériennes par un Corps Etranger
- ▶ La Perte de Connaissance
- ▶ Les Plaies
- ▶ Les Traumatismes

+ MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

Aucun recyclage n'est obligatoire, mais il peut être conseillé tous les 5 ans. Votre employeur peut exiger un recyclage régulier.